Rapport d'évaluation

Évaluation du programme Gestion financière informatisée (903.55) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)

à l'Académie Julien

Novembre 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

L'évaluation du programme *Gestion financière informatisée* (903.55) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) à l'Académie Julien s'inscrit dans le cadre de l'opération plus large d'évaluation des programmes d'AEC du domaine des Techniques administratives menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans tous les établissements qui en offraient au moins un durant la période s'étendant de 1993 à 1996. L'évaluation porte sur l'ensemble des cours du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique pour l'évaluation des programmes conduisant à une AEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives et Coopération*[1]. L'Académie Julien a transmis à la Commission, le 3 mars 1997, un rapport d'autoévaluation du programme. Un comité l'a analysé, puis effectué une visite à l'Académie Julien le 9 avril 1997[2]. Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la direction de l'Académie, le coordonnateur du programme, les professeurs ainsi qu'une douzaine d'étudiants.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'autoévaluation et de la visite qu'elle a effectuée à l'Académie Julien. Il présente successivement les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation du programme *Gestion financière informatisée* selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et, enfin, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, avril 1996, 54 pages.

2. Outre le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, le comité regroupait M^me^ Lyn Sachs, comptable agréée à la firme Caron, Bélanger, Ernest & Young, M. Roger Payette, coordonnateur du Département d'économique, d'administration et de techniques administratives au Cégep Joliette-De Lanaudière, et M. Jean-Paul Beaumier, agent de recherche à la CEEC, qui agissait à titre de secrétaire.

Description du programme

L'Académie Julien, un établissement privé non subventionné situé à Montréal, a été fondée en 1992. Le Collège a d'abord offert trois programmes de formation technique conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs suivants : *Techniques d'aménagement d'intérieurs*, *Mise en marché de la mode* et *Dessin de la mode*. En janvier 1994, le Collège ajoutait à son offre de formation le programme *Gestion financière informatisée* et engageait à cet effet du nouveau personnel. Depuis un an et demi, le Collège offre également le programme *Démarrage d'entreprises*.

Le programme *Gestion financière informatisée* accueille entre 50 et 70 élèves par année, répartis en quatre groupes n'excédant pas 24 élèves, et ce nombre tend à se maintenir. Une forte proportion de la clientèle provient de communautés culturelles. Pour la plupart, il s'agit d'adultes ayant complété leurs études secondaires qui effectuent un retour aux études; environ vingt pour cent des élèves admis doivent préalablement suivre un cours de mise à niveau en mathématiques. L'âge moyen se situe autour de 26 ans. Pour sa part, l'équipe professorale est composée de quatre enseignants, dont l'un assume également le rôle de coordonnateur.

Le programme offert par le Collège s'appuie essentiellement sur les cours tels qu'ils sont définis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Soulignons toutefois que le Collège a modifié le contenu de deux cours d'informatique pour tenir compte des développements incessants dans ce secteur d'activités. Le programme, qui totalise 1305 heures d'enseignement théorique et pratique, se déroule de façon intensive au cours de quatre sessions de douze semaines chacune.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Il s'agit de la première autoévaluation à être réalisée par le Collège. La responsabilité de la démarche a été assumée principalement par le directeur général, qui occupe également les fonctions de directeur des études, et par le coordonnateur du programme. Quant aux trois autres professeurs, ils ont pris connaissance du rapport transmis à la Commission et n'ont manifesté aucun désaccord relativement à son contenu.

Si la plupart des aspects du programme sont abordés, force est toutefois de constater que le rapport s'attarde davantage à l'aspect descriptif au détriment d'une véritable analyse, le Collège alléguant à plusieurs reprises le manque de recul pour expliquer certains aspects du programme. Le rapport comporte aussi quelques imprécisions et erreurs, notamment en ce qui concerne l'opinion des élèves sur leur charge de travail et l'expérience des enseignants. Le Collège n'a pas jugé bon de procéder à une consultation spécifique auprès des élèves dans le cadre de la présente évaluation, alléguant qu'il s'enquiert régulièrement de l'opinion des élèves et des diplômés sur maints aspects du programme. Mais, les opinions reproduites dans le rapport reposent davantage sur des données perceptuelles qui demanderaient à être étayées et vérifiées d'une manière plus rigoureuse. La Commission estime que le Collège gagnerait à investir davantage dans l'évaluation de ses programmes d'études à l'avenir afin de bénéficier plus largement des retombées inhérentes à une telle démarche.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

Le programme *Gestion financière informatisée*, tel que défini dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*, vise à préparer l'élève à exercer des tâches de comptabilité et de finance à l'aide de l'informatique au sein d'une petite ou moyenne entreprise, ou dans une organisation du secteur public ou parapublic. Le programme offert par le Collège s'applique à répondre à ces besoins. Au terme de ses études, l'élève devrait normalement accomplir ces tâches de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques et à de nouvelles situations de travail, ainsi que faire preuve d'une certaine polyvalence par sa capacité de transférer les habiletés apprises à d'autres spécialités connexes.

Au moment d'implanter le programme, le Collège a procédé à une enquête auprès de trois entreprises[3] susceptibles d'engager ses diplômés afin de préciser leurs besoins et leurs attentes. De plus, lorsque les finissants effectuent des stages, le Collège s'enquiert de la satisfaction des entreprises qui accueillent ses élèves ainsi que des aspects qui mériteraient d'être améliorés dans leur formation. Ainsi, pour répondre adéquatement aux besoins du marché du travail, le Collège a remplacé l'apprentissage de certains logiciels (Lotus 1-2-3 et dBase) par de plus récents (Excel et Access) afin de tenir compte des changements survenus dans le domaine de l'informatique. Dans le même esprit, le Collège a ajouté à son offre de formation l'apprentissage du système d'exploitation Windows 95.

Ces initiatives témoignent d'un réel souci de répondre adéquatement aux besoins du marché du travail en offrant à leurs élèves une formation qui leur permette d'acquérir les habiletés nécessaires pour satisfaire aux exigences de leurs futurs employeurs. Le fait que deux des quatre professeurs rattachés au programme aient une expérience de travail diversifiée s'inscrit également dans cette volonté d'être à l'écoute des besoins du marché du travail. La Commission ***suggère*** toutefois au Collège de systématiser ses contacts et de resserrer ses liens avec les futurs employeurs et ses diplômés afin d'être constamment au fait de leurs besoins et ainsi maintenir une offre de formation adéquate. À ce titre, le Collège gagnerait à envisager la création d'un comité consultatif composé d'employeurs et d'anciens diplômés.

Le taux de placement des diplômés du Collège est bon. En effet, au cours des deux dernières années, soit de janvier 1995 à juillet 1996, 76 % des élèves ayant obtenu leur diplôme occupaient un emploi lié à leur formation. Le suivi effectué auprès de ces diplômés cesse toutefois six mois après qu'ils aient quitté le Collège. Ce délai est manifestement trop court pour permettre à ce dernier d'effectuer un suivi adéquat du cheminement de ses diplômés. Aussi, la Commission invite le Collège à effectuer un meilleur suivi de ses diplômés, notamment en prolongeant la période de relance qu'il effectue auprès d'eux.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des étudiants.

---

3. Il s'agit de la Banque Scotia, de Vidéotron et de Hunt personnel.

Les objectifs du programme sont clairs et se conforment aux prescriptions ministérielles. Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, le Collège a développé une approche intégrée qui permet à l'étudiant d'établir des liens entre différents cours dès la première session. Cette intégration se concrétise par la réalisation d'un plan d'affaires dans le cadre des cours *Initiation à l'organisation de l'entreprise, Initiation au droit des affaires* et Marketing. Il s'agit d'un travail de session qui amène l'élève à faire des liens entre ces trois cours de même qu'à le sensibiliser à l'importance de pouvoir travailler en équipe. Bien qu'il s'agisse d'une initiative intéressante, les élèves rencontrés lors de la visite ont avoué avoir éprouvé des difficultés à réaliser un tel projet dès la première session. Rappelons qu'il s'agit, pour la majorité d'entre eux, d'un retour aux études dans le cadre de sessions intensives. Le Collège examine la possibilité d'étendre sur deux sessions le projet lié au plan d'affaires et la Commission l'encourage à poursuivre sa réflexion en ce sens.

L'articulation et la mise en séquence des activités d'apprentissage cherchent à répondre à un souci d'enchaînement progressif. Dans cet esprit, la réussite de certains cours est préalable à la poursuite d'autres cours. En plus des préalables ministériels, la séquence développée par le Collège comporte des préalables locaux. En cas d'échec, l'étudiant a la possibilité de reprendre un cours à la session suivante et de reporter celui ou ceux qu'il ne pourrait suivre lors d'une cinquième session. La répartition des volets théorique et pratique semble adéquate et la concertation dont font preuve les enseignants aplanit les difficultés qui peuvent survenir. Le programme mis en oeuvre par le Collège se distingue de plus par la présence d'un stage en entreprise d'une durée de quatre semaines que l'élève effectue à la quatrième session.

Enfin, la charge de travail paraît normale, bien qu'elle soit plus lourde en troisième session, comme le souligne d'ailleurs le Collège. Aussi, la Commission invite le Collège à alléger la troisième session, et ce, d'autant plus qu'il envisage de reporter le cours *Interrelations dans le monde professionnel* de la quatrième à la troisième session.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants sont peu variées et conventionnelles. Elles reposent en effet presque exclusivement sur l'exposé magistral et la prise de notes et le Collège souligne à maintes reprises son intention de produire un recueil de notes spécifiques au programme *Gestion financière informatisée* pour palier au fait que les enseignants ont peu recours à des ouvrages spécialisés. Le Collège souligne que son approche pédagogique repose en grande partie sur le concept de tutorat, une formule qui est très appréciée des élèves. Chaque groupe d'élèves rencontre un maximum de trois professeurs au cours d'une session et la taille restreinte des groupes favorise l'échange entre enseignants et élèves. Par ailleurs, certaines activités, tels le plan d'affaires au cours de la première session et la simulation comptable dans le cours *Comptabilité II*, s'avèrent intéressantes. Le Collège gagnerait à multiplier ces initiatives. Si l'approche pédagogique préconisée par le Collège (tutorat, composition de groupes stables, encadrement individualisé) est adaptée à une clientèle d'adultes qui effectue un retour aux études, la Commission ***suggère*** néanmoins au Collège de diversifier ses méthodes pédagogiques et de recourir de façon plus soutenue à des ouvrages spécialisés afin de stimuler et de soutenir l'intérêt des élèves. La Commission estime en effet que les élèves auraient intérêt à lire davantage dans leur domaine d'activités afin de développer cette habitude qui devrait par la suite leur permettre de maintenir leurs connaissances à jour. Le Collège aurait également avantage à introduire l'anglais dans le cadre de certaines activités d'apprentissage dans le but d'améliorer l'employabilité de ses élèves.

Les mesures d'encadrement visant à favoriser la réussite des études reposent en grande partie sur le tutorat. Par ailleurs, un Service d'aide aux étudiants vise à répondre à la plupart des besoins des élèves, qu'ils soient d'ordre pédagogique, financier ou autre. Au début de chaque session, le Collège organise une journée spécifique d'accueil dans le but de permettre aux élèves de rencontrer leurs professeurs ainsi que les responsables du Service d'aide. Le tutorat et l'intensité des contacts pédagogiques dans un établissement de petite taille contribuent à rendre remarquable l'encadrement des étudiants. C'est là un des points forts du programme.

Enfin, en ce qui concerne la disponibilité des professeurs, le rapport d'autoévaluation démontre qu'elle est adéquate et les élèves rencontrés lors de la visite se sont dits satisfaits à cet égard.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les trois sous-critères retenus pour apprécier l'adéquation des ressources concernent plus particulièrement le nombre et les qualifications des professeurs, les procédures d'évaluation

et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement des professeurs, et, enfin, les ressources matérielles et financières pour assurer le bon fonctionnement du programme.

Quatre enseignants se partagent l'ensemble des cours donnés dans le cadre du programme *Gestion financière informatisée*. Bien qu'ils aient une formation adéquate et qu'ils soient appuyés par le directeur des études, force est de constater que leur tâche est lourde et que le programme repose en grande partie sur la symbiose dont ils doivent faire preuve dans la mise en oeuvre du programme.

Quant aux mesures favorisant le perfectionnement des professeurs, elles s'inscrivent principalement dans le cadre d'activités disciplinaires. Le Collège, par le biais d'une politique de remboursement des frais de scolarité, encourage les professeurs à poursuivre et maintenir leur formation. Bien que le Collège mentionne dans son rapport d'autoévaluation son intention d'amorcer une démarche de perfectionnement de son personnel enseignant, la Commission note l'absence de véritable développement des enseignants sur le plan pédagogique depuis la création du programme. Aussi, vu l'importance accordée par le Collège à la relation maître-élève dans son offre de formation et compte tenu que les enseignants rencontrés lors de la visite se sont dits intéressés à bénéficier de perfectionnement sur le plan pédagogique, la Commission ***suggère*** au Collège de se doter d'un plan de développement de son personnel enseignant, en particulier en ce qui concerne le volet pédagogique de leur perfectionnement.

Enfin, en ce qui concerne les ressources matérielles et financières, le Collège dispose d'un bon parc informatique. Chaque élève a accès à un ordinateur et les heures d'ouverture des laboratoires sont suffisamment étendues pour satisfaire les besoins des élèves. La Commission invite toutefois le Collège à mettre ses appareils en réseau; cela lui permettrait, entre autres choses, de conserver certains logiciels moins utilisés, mais qui ne sont pas pour autant désuets et inutilisés sur le marché du travail, et d'apprendre aux élèves à travailler en réseau. Quant aux ressources documentaires, force est de constater la pauvreté du centre de documentation mis à la disposition des élèves et le Collège n'a développé aucune entente avec d'autres établissements. Pour ces raisons,

> *la Commission recommande au Collège de prendre les mesures nécessaires pour permettre à ses élèves d'avoir accès à de véritables ressources documentaires.*

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection, l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et la réalisation des objectifs du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; et, enfin, la réalisation des objectifs du programme.

Les mesures de recrutement et de sélection reposent presque exclusivement sur la publicité faite par le Collège et par ses diplômés qui n'hésitent pas à recommander le programme à leurs proches. Ainsi, lorsque les candidats intéressés à s'inscrire au programme ont le préalable requis, soit *Mathématiques 436* du secondaire, la conseillère aux admissions s'enquiert de leur motivation et de leur capacité financière à acquitter les frais reliés au programme. Lorsque les candidats n'ont pas le préalable requis, le Collège leur offre un cours de mise à niveau à cet effet. La Commission constate cependant que le Collège enregistre une perte importante de sa clientèle au cours des deux premières sessions. Comme il s'agit d'un retour aux études pour la plupart des élèves inscrits au programme, il est permis de penser que le programme s'avère plus exigeant que ne l'avaient d'abord estimé les élèves eux-mêmes. Aussi, la Commission ***suggère*** au Collège de resserrer ses mesures d'admission afin d'atténuer la déperdition de ses effectifs au cours des deux premières sessions. Le Collège aurait aussi avantage à vérifier le niveau de connaissances en mathématiques des candidats qui détiennent le préalable requis, mais qui ont peut-être complété ce cours plusieurs années auparavant, et, au besoin, à leur imposer un cours de mise à niveau.

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé le plan de cours et les outils d'évaluation du cours *Comptabilité I* donné en 1996 ainsi que le stage offert en milieu de travail. Cette analyse a permis de constater que les pratiques d'évaluation pour ces deux activités demandent à être revues en vue d'attester pleinement de l'atteinte des objectifs qu'elles poursuivent. Le plan du cours *Comptabilité I* est incomplet et ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble de son déroulement ainsi que des types d'évaluation auxquels a recours l'enseignant. En vertu du *Règlement sur le régime des études collégiales*, le Collège a la responsabilité de faire établir par chaque enseignant un plan de cours détaillé conforme au programme et qui contienne non seulement les objectifs et le contenu du cours, mais également les indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation au cours ainsi que les modalités d'évaluation des apprentissages. Or, si l'échéancier est clair, aucune indication n'est fournie sur le matériel et les méthodes

pédagogiques utilisés. Le plan de cours ne mentionne pas non plus avoir recours à l'évaluation formative. Enfin, les objectifs du cours ne sont pas suffisamment précis.

En ce qui concerne le stage en milieu de travail, les objectifs sont bien identifiés ainsi que leur correspondance avec les trois cours dans lesquels s'inscrit cette activité. Les activités d'apprentissage sont orientées vers les principaux objectifs du programme et la coordination et la supervision sont adéquates. Quant aux modes et instruments d'évaluation, ils sont variés, mais le *Guide d'appréciation du rendement et du comportement* du stagiaire compte plusieurs critères sujets à interprétation du fait qu'il repose sur une échelle d'évaluation non définie. Enfin, le guide ne permet pas de mesurer les connaissances acquises en *Finance*. En conséquence,

> *la Commission recommande au Collège de revoir les modes et instruments d'évaluation de ces deux activités de façon à s'assurer qu'ils mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés, et de veiller à ce que les plans de cours de chaque enseignant soient conformes au Règlement sur le régime des études collégiales.*

Enfin, compte tenu du fait que plusieurs élèves ont montré des difficultés à trouver une entreprise qui accepterait de les accueillir pour la durée de leur stage, la Commission invite le Collège à développer un guide à l'intention des élèves pour les aider dans cette démarche ainsi qu'à constituer une banque de stages.

Le taux de réussite des cours, qui se situe à 75 % et plus, est satisfaisant. Deux cours, *Éléments de méthodologie quantitative et de finance* et *Comptabilité financière spécialisée I,* présentent toutefois un taux de réussite inférieur à 70 %. La Commission invite le Collège à donner suite à son intention d'identifier les causes qui expliqueraient un taux de réussite plus faible dans les deux cours.

Le taux de diplomation du Collège présente pour sa part des écarts importants entre les différentes cohortes témoins. Ce taux se situe à 58 % pour la première cohorte, à 33 % pour la deuxième et à 53 % pour la troisième. Bien que le Collège avoue avoir connu une situation de groupe particulièrement difficile pour la seconde cohorte, le taux de diplomation demande à être amélioré, et ce, d'autant plus que la motivation première des élèves inscrits au programme repose sur la possibilité d'obtenir leur diplôme après une année d'études. Le Collège explique la faiblesse du taux de diplomation par l'incapacité d'un bon nombre d'élèves à terminer leurs études. Cette incapacité serait inhérente aux caractéristiques mêmes de sa

clientèle, à savoir un fort pourcentage d'élèves qui effectuent un retour aux études et dont la situation personnelle et financière est parfois problématique. Mais cela repose en grande partie sur des données perceptuelles et le Collège aurait avantage à connaître les causes réelles qui amènent les étudiants à abandonner leurs études.

Aussi, la Commission ***suggère*** au Collège de se donner des outils qui lui permettent d'examiner plus en profondeur le cheminement de ses étudiants afin de déterminer les causes de leur abandon et d'identifier les solutions qui contribueraient à améliorer leur taux de diplomation.

La qualité de la gestion du programme

Le dernier critère met l'accent sur la qualité de gestion du programme, soit sur le partage des responsabilités et les communications entre les différentes instances, sur l'implantation de l'approche programme, de même que sur les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Le programme offert par le Collège repose presque entièrement sur les quatre enseignants qui en assurent la mise en oeuvre. Ces derniers, dont l'un agit également à titre de coordonnateur, peuvent compter sur l'appui du directeur des études et de la directrice du Service aux étudiants pour les questions relevant de leurs compétences. Le nombre restreint d'acteurs au sein du programme facilite les échanges et les responsabilités respectives de chacun sont bien définies. Une réunion hebdomadaire des enseignants favorise également le partage d'une vision commune du programme.

Les élèves sont pour leur part informés du contenu et des exigences du programme dès leur admission. Le conseiller aux admissions les rencontre individuellement et leur remet une description complète du programme : nombre de cours que l'élève devra suivre, nombre d'heures et d'unités qui s'y rattachent, horaire quotidien, de même que les frais de scolarité exigés. Au début de chaque session, les professeurs remettent également aux élèves un plan de cours détaillé. Soulignons l'intention du Collège d'actualiser la description de son programme pour tenir compte des changements qu'il y a apportés récemment, notamment en ce qui concerne la substitution de logiciels utilisés dans le cadre de certains cours.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité du programme *Gestion financière informatisée* conduisant à l'obtention d'une AEC à l'Académie Julien. Le programme prépare bien les étudiants à leur intégration sur le marché du travail. La compétence et la disponibilité dont font preuve les quatre enseignants attitrés au programme représentent sans contredit l'une des principales forces de sa mise en oeuvre.

Des améliorations devraient cependant y être apportées, en particulier en ce qui concerne l'accès à la documentation, les modes et instruments d'évaluation de même que la confection des plans de cours. Dans cet esprit, la Commission a recommandé au Collège de revoir ses modes et instruments d'évaluation, de veiller à ce que ses plans de cours soient plus complets et d'assurer à ses élèves un accès à de meilleures ressources documentaires.

La Commission formule également au Collège quelques suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects du programme. Elles touchent le resserrement des liens qu'entretient le Collège avec le marché du travail et ses diplômés, la diversification des méthodes pédagogiques, l'élaboration d'un plan de développement de son personnel enseignant, le resserrement des mesures d'admission des étudiants et, enfin, le développement d'outils permettant d'analyser plus en profondeur le cheminement de ses étudiants.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Gestion financière informatisée*, l'Académie Julien s'est dite en accord avec les conclusions de la Commission. Le Collège fait également état d'actions en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

Actions en cours de réalisation :

- La négociation d'une entente avec l'École des hautes études commerciales (HEC) afin de permettre aux élèves du Collège d'avoir accès à des ressources documentaires appropriées.

- La révision du programme en cours afin de s'assurer, entre autres choses, que tous les plans de cours soient conformes au *Règlement sur le régime des études collégiales*.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations découlant de la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président